

R. PUVARD

Copropriétaire au Cap Beach
25 Rue Ricord Laty
06400 Cannes

Monsieur LISNARD, Maire de Cannes
MAIRIE de CANNES
06400 CANNES

Lyon, le 24 Octobre 2014

Monsieur le Maire,

J'ai pris connaissance du courrier que vous avez adressé le 8 Octobre dernier à mon voisin de Cannes, monsieur Kleitz, et je suis très surpris et surtout inquiet, de constater que votre souci actuel ne semble pas être du tout conforme à ce qu'attendent les riverains et les membres de l'Association « A la Pointe ».

En effet, l'immeuble concerné, laid, mal construit et déjà dégradé, est une honte pour tout le quartier des Hespérides. Il n'a aucun permis de construire, et personne ne comprend encore aujourd'hui, comment l'Administration, à l'époque, a pu laisser construire cet édifice, alors qu'elle avait été alertée par de nombreuses personnes, de l'illégalité scandaleuse de cette action....

En dehors du fait que les copropriétaires des immeubles Cap Beach, Pas de la danse et Henriette ont droit aujourd'hui, en échange des vues mer qu'ils avaient auparavant, à une vue superbe sur ce hideux blockhaus, il faut savoir qu'en plus, ils ont tous perdu environ 30% de la valeur de leurs biens...., ça fait vraiment plaisir...

Pour revenir au seul but de tous, ce n'est pas, en aucun cas, de voir louer ou relouer à des futurs locataires qui, pas plus qu'à ce jour, auraient le moindre droit au bail ni à l'acquisition...!

Cet immeuble est ILLEGAL, et n'a aucun droit,

Il DOIT être purement et simplement DEMOLI.....

De plus, je pense sincèrement que la ville de Cannes pourrait s'enorgueillir de faire un bel exemple de cette démolition, en respect des règlements en vigueur, qui sont si souvent violés....

D'ailleurs de nombreux copropriétaires, comme moi-même, possédaient un acte notarié comportant une clause de NON AEDIFICANDI à perpétuité, qui précisait exactement qu'en cas de reconstruction sur cet emplacement, la hauteur totale de l'édifice éventuel ne devrait pas dépasser le niveau des toits des deux maisonnettes existantes qui ont été démolies.

Cette clause a été HONTEUSEMENT violée, et on se demande à quoi peuvent servir des actes notariés. Voilà, monsieur le Maire, toute mon inquiétude et celle de tout le quartier, et que j'avais envie de vous signaler.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

R. Puvard